

Désignation de l'entreprise SAS A M C H

Adresse de l'entreprise 4974 ROUTE DE ROND

74440 TANINGES

Numéro SIRET * 8 2 5 3 9 4 5 9 6 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

CERTIFIÉ
CONFORME

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Net
3Net
4Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

578 092

030

359 859

218 232

243 147

Immobilisations financières * (1)

040

14 482

042

14 482

14 143

Total I (5)

044

592 573

048

359 859

232 714

257 289

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

10 050

052

10 050

16 230

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)

Clients et comptes rattachés *

068

360 210

070

360 210

258 711

Autres * (3)

072

36 737

074

36 737

23 173

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

57 928

086

57 928

100 213

Charges constatées d'avance *

092

4 771

094

4 771

5 114

Total II

096

469 696

098

469 696

403 440

Total général (I+II)

110

1 062 269

112

359 859

702 410

660 729

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

10 000

10 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

1 000

1 000

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

223 054

214 933

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

87 093

33 122

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

321 148

259 054

Total II

154

Provisions pour risques et charges

Emprunts et dettes assimilées

156

153 362

180 468

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

60 746

42 533

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

64 424

172

107 978

74 274

Comptes courants d'associés

173

4 228

3 879

Autres dettes

175

54 949

100 520

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

381 262

401 675

Total général (I + II + III)

180

702 410

660 729

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

96 680

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

41 443

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

49

A M C H
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 4974 route du Rond
74440 TANINGES
825 394 596 RCS ANNECY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 87 093,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	87 093,44 euros
A titre de dividendes	29 000,00 euros
Soit 29,00 euros par action	
Le solde	58 093,44 euros
En totalité au compte « autres réserves »	
qui s'élève ainsi à 281 147,87 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2025.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Exercice clos le 31/12/2023 : 25 000 euros

Exercice clos le 31/12/2022 : Néant

Exercice clos le 31/12/2021 : 15 000 euros

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de

BP

dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Exercice clos le 31/12/2023 : 25 000 euros

Exercice clos le 31/12/2022 : Néant

Exercice clos le 31/12/2021 : 15 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Pierre HUMBERT

**CERTIFIÉ
CONFORME**